



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTELLIER**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue ce 19^e jour du mois de février 2014, à 13 h, dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Manon Lanthier, le 18 février 2014 conformément à *l'article 152 du Code municipal* et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Bernard Riopel
Monsieur Michel Harrisson
Madame Diane Thibault

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, Priscilla Maurice.

1. RÉOLUTION 2014-02-50

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

2. RÉOLUTION 2014-02-51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent
à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Diane Thibault
Appuyé par monsieur le conseiller Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**3. AVIS DE MOTION / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLE AUX ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ SERA RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par Guy Pelletier à l'effet que *le code d'éthique et de déontologie* applicable aux élus de la municipalité, sera révisé et adopté pour remplacer le code antérieur et que lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement n° 02-2014 sera déposé et constituera *le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux* de la municipalité de Montpellier.


Guy Pelletier

4. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 02-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Guy Pelletier présente le projet de règlement n° 02-2014 en question

5. RÉSOLUTION 2014-02-52

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Riopel
Appuyé par madame la conseillère Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 13 h 06.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Priscilla Maurice, directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe, par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.